



AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2018

VALANT AVIS D'IMPÔT

IMPÔT SUR LES REVENUS de l'année 2017

5278003060 0001

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP MARSEILLE 7E/10E
SAID 2EME SECTEUR
22 RUE BORDE
13265 MARSEILLE CEDEX 08

eco' pli 13 VITROLLES PIC 16.08.18 C10202

5278003060 0001

Retrouvez ce document
sur impots.gouv.fr
Pour vos démarches,
pas besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
impots.gouv.fr/verifavis

M LOPES MENDES SEMEDO JOSE
118 AV DE LA TIMONE
MARSEILLE 10EME
13010 MARSEILLE

Vos références	
Pour accéder à votre espace particulier	
Numéro fiscal (C) :	30 20 099 050 136
N° d'accès en ligne : voir votre déclaration	
Revenu fiscal de référence : 17 482	
Référence de l'avis : 18 13 A511291 18	
Adresse d'imposition au 01/01/2018 :	
118 AV DE LA TIMONE MARSEILLE 10EME 13010 MARSEILLE	
Numéro FIP :	131 13 39 4593168789 3
Numéro de rôle :	016
Date d'établissement :	25/07/2018

Votre situation	
MONTANT DE VOTRE IMPÔT	0 €

À compter du 1er janvier 2019, votre impôt sur le revenu sera prélevé à la source.

Lisez attentivement la rubrique "INFORMATIONS CONCERNANT LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE" à l'intérieur de cet avis, ainsi que la notice.

Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr :** Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos déclarations et avis d'impôts, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel :** Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.
- ⇒ **Par téléphone :**
 - Pour tout renseignement concernant le prélèvement à la source mis en place en 2019 : 0 811 368 368 *
 - Du lundi au vendredi, de 8H30 à 19H.
 - Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place :** Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :
SIP MARSEILLE 7E/10E SAID 2EME SECTEUR 22 RUE BORDE
13265 MARSEILLE CEDEX 08
Tél : 04 91 54 88 48

* (Service 0.06 € / min + prix appel)

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000€ d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.
Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2018

INFORMATIONS CONCERNANT LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE EN 2019

À partir de janvier 2019, votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite, Pôle emploi...) procédera directement à la retenue de l'impôt chaque mois. Cette retenue sera calculée en appliquant votre taux pour le foyer (ou taux individualisé si vous avez opté pour ce dernier) à votre revenu net imposable mensuel (salaire, retraite, allocation chômage...).

	Déclar.	Total
Détail des revenus	1	
Salaires	12781	
Autres revenus salariaux	6644	
Total des salaires et assimilés (2)	19425	
Déduction 10% ou frais réels	1943	17482
Salaires, pensions, rentes nets	17482	
Revenu brut global		17482
Revenu imposable		0
Impôt sur les revenus soumis au barème (14)		0
Impôt sur le revenu net avant corrections		0
Montant net de votre imposition		0
IMPOT NET		0
Total de l'impôt sur le revenu net		0
Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.		
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES		17482
Revenu fiscal de référence (25)		
INFORMATIONS CONCERNANT LE PRÉLEVEMENT A LA SOURCE EN 2019		
Attention, ces informations ne prennent pas en compte les actions que vous avez pu réaliser sur impots.gouv.fr depuis le 20/07/2018		
Taux personnalisé qui sera utilisé par votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite ...) pour le prélèvement à la source sur votre revenu net imposable		
Taux pour le foyer	0,00%	

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		ENFANTS MAJEURS CELIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS				
C		2							2,00